

2 - Sommaire inversé (projet éolien de « Quillien » à Plumieux, 22)

Pièces réglementaires présentes dans le dossier relatives à l'autorisation ICPE (Remplissez la case lorsque concerné)						
	Pièce	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)	Observations
C o d e d e l' e n v i r o n n e m e n t	CERFA précisant : - identité du demandeur - emplacement de l'installation - nature et volume des activités, - rubrique de classement nomenclature installations classées - identité de l'architecte auteur du projet - surface de plancher des constructions projetées, s'il y a lieu répartie selon les différentes destinations - lorsque le terrain d'assiette comporte des constructions destinées à être maintenues et si leur destination est modifiée par le projet, la destination de ces constructions et leur surface de plancher - déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions par commune concernée (<i>article 4-4° du décret n°2014-450</i>)	CERFA	22-EOLISLEtournelle-Quillien-1-CERFA	Dossier n°1		
	Procédés fabrications (<i>art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE</i>)	AU-1	22-EOLISLEtournelle-Quillien-3-Lettre de demande AU	Dossier n°3	Pages 22 à 24	
	Capacités techniques et financières de l'exploitant (<i>art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE</i>)	AU-2	22-EOLISLEtournelle-Quillien-3-Lettre de demande AU	Dossier n°3	Pages 8 à 17 + annexes 9, 10, 12 et 13 de la lettre	
	Carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (<i>R 512-6 I 1° du CE</i>)	AU-3	22-EOLISLEtournelle-Quillien-7-1-Plans CE 25000	Dossier n°7		
	Plan à l'échelle de 1/2 500 au minimum des abords de l'installation (<i>R 512-6 I 2° du CE</i>)	AU-4	22-EOLISLEtournelle-Quillien-7-2-A-Plans CE 2500 22-EOLISLEtournelle-Quillien-7-2-B-Plans CE 2500	Dossier n°7		
Plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum de l'installation –ou un plan à une échelle réduite si cela est sollicité- (<i>R 512-6 I 3° du CE</i>)	AU-5	22-EOLISLEtournelle-Quillien-7-3-Plans CE 500 E1 22-EOLISLEtournelle-Quillien-7-4-Plans CE 500 E2 22-EOLISLEtournelle-Quillien-7-5-Plans CE 500 E3 22-EOLISLEtournelle-Quillien-7-6-Plans CE 500 E4 22-EOLISLEtournelle-Quillien-7-7-Plans CE 500 PDL 22-EOLISLEtournelle-Quillien-7-0-Dérogation échelle plans	Dossier n°7			

	Etude d'impact (R 512-6 / 4° du CE)	AU-6	22-EOLISLEtournelle-Quillien-4-Etude d'impact Et les annexes : 22-EOLISLEtournelle-Quillien-4-1-Paysage 22-EOLISLEtournelle-Quillien-4-2-Photomontages 22-EOLISLEtournelle-Quillien-4-3-Ecologie 22-EOLISLEtournelle-Quillien-4-4-Acoustique 22-EOLISLEtournelle-Quillien-4-5-Consultations Analyse des effets cumulés du projet éolien de «Quillien» à Plumieux Photomontages à 360° / Calculs d'indices	Dossier n°4 Compléments en réponse à l'avis de la MRAE		
	Résumé non technique de l'étude d'impact (R122-5 du CE)	AU-7	22-EOLISLEtournelle-Quillien-4-0-RNT étude d'impact	Dossier n°4		
	Evaluation des incidences Natura 2000 (L414-4 du CE)	AU-8	22-EOLISLEtournelle-Quillien-4-3-Ecologie	Dossier n°4	Pages 191 à 203	
	Etude de dangers (R 512-6 / 5° du CE)	AU-9	22-EOLISLEtournelle-Quillien-5-1-Etude dangers 22-EOLISLEtournelle-Quillien-5-2-RNT Etude dangers	Dossier n°5		
C o d e d e l' u r b a n i s m e	Notice précisant (R431-8 du CU) 1° L'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants ; 2° Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet : a) L'aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé ; b) L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ; c) Le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain ; d) Les matériaux et les couleurs des constructions ; e) Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer ; f) L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement.	AU-10.1	22-EOLISLEtournelle-Quillien-6-1-Pièces écrites	Dossier n°6	Pages 32 et 33	

	Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier coté dans les trois dimensions (R431-9 du CU)	AU-10.2	22-EOLISLEtournelle-Quillien-6-2-Plans urbanisme	Dossier n°6	Pages 5 à 13	
	Plan des façades et des toitures (R431-10 du CU)	AU-10.3	22-EOLISLEtournelle-Quillien-6-2-Plans urbanisme	Dossier n°6	Pages 20 à 31	
	Plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (R431-10 du CU)	AU-10.4	22-EOLISLEtournelle-Quillien-6-2-Plans urbanisme	Dossier n°6	Pages 14 à 19	
	Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et du terrain (R431-10 du CU)	AU-10.5	22-EOLISLEtournelle-Quillien-6-2-Plans urbanisme 22-EOLISLEtournelle-Quillien-4-Etude d'impact 22-EOLISLEtournelle-Quillien-4-1-Paysage 22-EOLISLEtournelle-Quillien-4-2-Photomontages Analyse des effets cumulés du projet éolien de «Quillien» à Plumieux Photomontages à 360° / Calculs d'indices	Dossier n°6 Dossier n°4 Dossier n°4 Dossier n°4 Compléments en réponse à l'avis de la MRAE	Pages 32 à 35 Pages 28 à 44 et pages 195 à 221	
	Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (R431-10 du CU)	AU-10.6	22-EOLISLEtournelle-Quillien-6-2-Plans urbanisme 22-EOLISLEtournelle-Quillien-4-1-Paysage 22-EOLISLEtournelle-Quillien-4-2-Photomontages	Dossier n°6 Dossier n°4 Dossier n°4	Pages 32 à 35 Pages 29 à 38	
	Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (R431-10 du CU)	AU-10.7	22-EOLISLEtournelle-Quillien-6-2-Plans urbanisme 22-EOLISLEtournelle-Quillien-4-1-Paysage 22-EOLISLEtournelle-Quillien-4-2-Photomontages	Dossier n°6 Dossier n°4 Dossier n°4		
D é c r e t n	Si le projet nécessite une autorisation de défrichement , étude d'impact précisant les caractéristiques du défrichement, ses incidences et les éventuelles mesures compensatoires (Article 5 du décret)	PJ-1		Non concerné		
	Si le projet nécessite une autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité au titre de l'article L. 311-1 du code de l'énergie, étude d'impact précisant ses caractéristiques (capacité de production, techniques utilisées, rendements énergétiques et durées prévues de fonctionnement (Article 6 I du décret)	PJ-2		Non concerné		

° 2 0 1 4	Si le projet nécessite une approbation au titre de l'article L. 323-11 du code de l'énergie, étude de dangers comportant les éléments nécessaires à justifier la conformité des liaisons électriques intérieures avec la réglementation technique en vigueur (Article 6 II du décret).	PJ-3	22-EOLISLEtournelle-Quillien-5-1-Etude dangers	Dossier n°5	Page 76 à 79 et annexes 10 et 12 de l'EDD (+ pages 46 et 47)	
- 4 5 0	Si le projet nécessite dérogation « espèces protégées » , étude d'impact comportant les éléments mentionnés à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées (Article 7 du décret)	PJ-4	Non concerné			
	Si site nouveau , avis du propriétaire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (R 512-6 I 7° du CE)	PJ-5	22-EOLISLEtournelle-Quillien-8-2-avis remise état site	Dossier n°8		
	Si site nouveau , avis du maire ou du président de l'EPCI sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (R 512-6 I 7° du CE)	PJ-6	22-EOLISLEtournelle-Quillien-8-2-avis remise état site	Dossier n°8		
	Modalités des garanties financières (R 512-5° du CE)	PJ-10	22-EOLISLEtournelle-Quillien-3-Lettre de demande AU	Dossier n°3	Page 25 et 26	

Autres pièces présentes dans le dossier (Remplissez la case lorsque concerné)			
Pièce	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)
Si le projet porte sur une construction susceptible de constituer un obstacle à la navigation aérienne en application du L6352-1 du code des transports (article 8 1° du décret) - accord de la Défense - accord de la DGAC	22-EOLISLEtournelle-Quillien-8-1-accords avis consultatifs	Dossier n°8	
Si le projet porte sur une construction située dans l'étendue du champ de vue mentionné au L5112-1 du code de la défense et/ou située à l'intérieur d'un polygone d'isolement mentionné au L5111-6 du code de la défense, accord de la Défense (article 8 2° et 3° du décret)	Non concerné		
Accord de la Zone Aérienne de Défense quant à la configuration de l'installation (article 8 4° du décret)	Non concerné		
Accord des opérateurs radars concernés (précisez lesquels) (article 85° du décret)	Non concerné		